

Monsieur le président,

Nous faisons partie d'une collectivité mondiale qui se rétrécit, où nos intérêts sont de plus en plus imbriqués et où nos espoirs pour l'avenir sont de plus en plus interdépendants. C'est pour cette raison que le Canada a d'emblée accueilli favorablement l'idée d'un ambitieux Agenda pour le développement. Nous endossons pleinement les propos du secrétaire général identifiant le développement comme étant le «premier défi de notre temps». Il faut donc établir un nouveau cadre de coopération internationale pour le développement économique et social, qui permette d'oublier les anciennes rivalités et de miser sur l'émergence de valeurs communes. Si nous prétendons réussir dans cette entreprise, la dimension de respect des droits de la personne devra faire partie des valeurs inhérentes à cette vision.

Vision du développement et cadre de coopération

Nous pouvons largement nous associer aux deux volets de l'Agenda présentés par le secrétaire général. Nous convenons que la paix, l'économie, la justice sociale, la protection de l'environnement et la démocratie constituent les piliers centraux du développement. Les grands éléments de cette nouvelle vision se mettent en place grâce à la tenue d'une série d'importantes conférences mondiales. Cette vision, qui en est une «centrée sur la personne», présente le développement comme une amélioration durable des conditions de vie de l'être humain par l'élimination de la faim, des maladies et de l'ignorance, et par la participation active de tous au fonctionnement de la société.

À la veille du XXI^e siècle, nous sommes amenés à comprendre que le développement social et le développement économique constituent les deux faces d'une même pièce et que notre objet réel, loin de se limiter à la croissance économique, a trait plutôt au bien-être des être humains. Les Nations Unies ont un rôle particulier à jouer au chapitre de l'intégration des considérations économiques et sociales, de même manière qu'elles le jouent déjà au niveau des interrelations entre les questions de paix et de développement.

La suppression de la pauvreté généralisée doit être l'un des principaux objectifs du nouveau cadre de coopération internationale à définir. Comme l'a suggéré le secrétaire général, ce cadre reconnaîtrait qu'il est extrêmement important pour les pays d'adopter des politiques qui favorisent le développement. Celles-ci devraient notamment viser le respect des droits de la personne, l'instauration de régimes démocratiques et transparents, la pleine participation des femmes et la création d'un climat qui soit favorable à la société civile et au secteur privé. Je me réfère ici non pas tant aux seules questions de valeurs mais davantage au processus. Nous saluons par conséquent la reconnaissance au sein de l'ONU, non seulement